

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de AMBLANS ET VELOTTE

Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

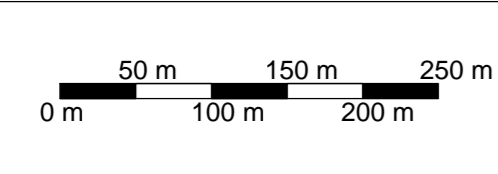
Pièce n° 4.2.1

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : 29.05.2017
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire :

INITIATIVE: Aménagement et Développement
Adresse : Passage des Dunes - 70000 VESOUL
Tél : 03.83.78.24.27 - Fax : 03.83.78.13.88
www.paysdelure.com


Plan local d'urbanisme



*Origine cadastre (C) : DGFIP - Données de référence : 2014
Plan local d'urbanisme arrêté en avril 2018

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1.1	Déviations RN19	Etat	26 689 m²
1.2	Stationnement et accès à la zone UI	Commune	4 055 m²
1.3	Accès à la zone 1AU1	Commune	403 m²
1.4	Accès à la zone	Commune	225 m²
1.5	Déviations RN19	Etat	167 741 m²



Légende
--- Limite de zones. - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.

ZONES A URBANISER
1AUX Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'activités économiques.
1AUX: Secteur de la zone 1AUX - Vocation principale d'activités économiques (cf. OAP jointe).

ZONES AGRICOLES
A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
An Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).
Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captage.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES
N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.
Nc Secteur de la zone N soumis à des protections de captage.

●●●●● Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
■ Exploitations agricoles.
■ Emplacements réservés et numéro d'opération.

Secteurs concernés par des risques et nuisances
■ Canalisation de transport d'hydrocarbure liquide et zones de danger.
■ Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
● Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et éléments de paysage à protéger
■ Cours d'eau, plans d'eau.
■ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.

Voir plan au 1/2 000 ème

Voir plan au 1/2 000 ème